



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/46/L.86
29 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique
(1991-2000)

Incidences sur le budget-programme du projet de décision publié
sous la cote A/C.2/46/L.64

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de décision

1. Aux termes du projet de décision A/C.2/46/L.64, l'Assemblée générale :

a) Ferait sienne la résolution 1991/81 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1991, relative à la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1991-2000);

b) Déciderait de prévoir pour l'exercice biennal 1992-1993 des ressources suffisantes pour assurer la pleine application de ladite résolution.

2. Par sa résolution 1991/81, le Conseil économique et social a notamment :

a) Prié la Conférence des ministres africains de l'industrie de soumettre à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, dont la mise au point finale est en cours, ainsi que les recommandations sur les modalités pratiques de son suivi, y compris les modalités de mobilisation des ressources nécessaires pour le financement du programme, aux niveaux national, sous-régional, régional et international;

b) Recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de mettre des ressources adéquates à la disposition de la Commission économique pour l'Afrique pour lui permettre d'aider véritablement les pays et organisations africains à mettre en oeuvre le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique;

c) Demandé au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de mener, en collaboration avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, une action de suivi pour promouvoir les activités de soutien, aux niveaux national, sous-régional et régional, de l'exécution du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et soumettre à la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, lors de sa dix-huitième réunion, un rapport sur l'application de la présente résolution.

B. Description des activités proposées dans le projet de décision et montant estimatif des dépenses à prévoir calculées sur la base du coût intégral

3. Les activités susmentionnées relèvent du sous-programme 19 (Transports et communications) du programme 30 (Coopération régionale pour le développement en Afrique) du grand programme VI (Coopération régionale pour le développement économique et social) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 1/. Ce sous-programme est considéré comme prioritaire.

4. Le programme d'activités pour la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique a été adopté en juin 1991, lors de la réunion du Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation de l'Afrique et à la dixième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie. Pendant l'exercice biennal 1992-1993, les activités seront axées sur le renforcement des moyens technologiques et des capacités des entreprises des pays africains aux niveaux national, sous-régional et régional. Une attention particulière sera accordée à la petite industrie, à l'industrie artisanale et à l'industrie rurale. On s'attachera à renforcer les institutions sous-régionales et régionales de développement industriel dans les domaines de la technologie, de la normalisation, de la production et de la gestion.

5. Le contenu détaillé du programme était disponible au moment de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1993 et c'est sur cette base que l'on a élaboré le sous-programme 11 (Développement industriel en Afrique) du chapitre 23 (Commission économique pour l'Afrique) 2/. Les ressources proposées pour l'exercice biennal au titre de ce sous-programme s'élèvent à 9 703 200 dollars (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires). De plus, les ressources prévues pour la CEA au chapitre 12 (Programme ordinaire de coopération technique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 seraient utilisées pour promouvoir la coopération entre les institutions de développement technique, les associations de petites industries, les chambres du commerce et de l'industrie ainsi que les institutions de développement financier dans la région.

6. Outre les activités déjà prévues dans le projet de budget-programme, les activités suivantes se seraient exécutées :

a) Quatre réunions sous-régionales, qui dureraient trois jours ouvrables chacune et porteraient sur la définition des priorités sous-régionales et nationales dans le contexte de la Décennie, seraient organisées à l'intention des représentants nationaux dans différentes parties du continent;

b) Un séminaire, qui durerait trois jours ouvrables, serait organisé en 1992 à l'intention des experts de l'industrie et des transports, afin de coordonner les activités de la deuxième Décennie du développement industriel et de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique.

Le programme sera exécuté sous la direction et le contrôle de la Conférence des ministres africains de l'industrie, secondée par le Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation de l'Afrique et le Comité de suivi du programme de la Décennie du développement industriel.

7. Le montant estimatif des dépenses (calculées sur la base du coût intégral) à prévoir pour ces activités supplémentaires s'établirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
a) Réunions sous-régionales :	
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour deux fonctionnaires assistant à chacune des réunions sous-régionales	31 700
Services de consultant (spécialistes de l'industrie) nécessaires pour procéder à une évaluation d'ensemble des priorités du secteur dans chaque sous-région (huit mois de travail)	24 000
b) Service des séances du Comité de suivi du programme de la Décennie du développement industriel (personnel temporaire pour les réunions)	45 000
c) Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (équivalant à 12 mois de travail d'administrateur à la classe P-3) pour la préparation des réunions sous-régionales et du séminaire	79 700
Total	<u>180 000</u>

C. Modifications à apporter au projet de budget-programme pour 1992-1993 et demande de crédits supplémentaires

8. Les activités ci-après seraient ajoutées au chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 :

Sous-programme 11. Développement industriel (Afrique)

Activités :

4. Activités opérationnelles :

a) Services consultatifs : quatre réunions sous-régionales sur les priorités sous-régionales et nationales dans le cadre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique;

b) Formation de groupe : réunions de travail sur la coordination des activités au titre de la deuxième Décennie du développement industriel et de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique.

9. Les crédits demandés au chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 couvriraient en partie les dépenses supplémentaires à engager : le coût du personnel temporaire pour les réunions (45 000 dollars) pourrait être financé par le crédit global ouvert à ce titre. Le reste des dépenses (135 400 dollars) représente le crédit supplémentaire au titre de ce chapitre auquel s'appliqueraient les critères régissant l'utilisation du fonds de réserve.

D. Fonds de réserve

10. Conformément à la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 44/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal afin de couvrir les dépenses supplémentaires résultant de décisions prises par les organes délibérants et qui ne sont pas inscrites dans le projet de budget-programme. En outre, tout état d'incidence sur le budget-programme et toute prévision révisée devraient comporter des solutions de rechange au financement des activités nouvelles proposées au moyen du fonds de réserve.

11. Au cas où le montant supplémentaire de 135 400 dollars ne pourrait être financé au moyen du fonds de réserve, il est proposé de reporter à l'exercice biennal 1994-1995 les activités non prioritaires ci-après relevant du chapitre 23 :

Sous-programme 10. Etablissements humains

Activités :

2. Publications : publication non périodique : formulation de plans efficaces d'utilisation des sols dans le cadre de l'économie urbaine (cinq mois de travail d'administrateur).

Sous-programme 12. Développement du commerce et coopération commerciale

Activités :

1. Publications : publication non périodique : facilitation du commerce dans les zones rurales, l'accent étant mis sur le financement du commerce, les facilités et services de crédit dans les zones rurales.

Sous-programme 14. Politiques et stratégies monétaires et financières

Activités :

2. Publications : publication non périodique : mesures nécessaires pour mettre en place des mécanismes efficaces de financement du commerce pour la relance du commerce africain et sa contribution à la croissance économique (six mois de travail d'administrateur et un mois de travail d'agent des services généraux).

Le montant correspondant à ces activités non prioritaires servirait à financer les activités à exécuter en application du projet de décision à l'examen.

E. Résumé

12. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de décision A/C.2/46/L.64, les activités supplémentaires énumérées au paragraphe 8 ci-dessus viendraient s'ajouter au projet de programme de travail au titre du chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

13. Un crédit supplémentaire de 135 400 dollars devrait être ouvert au chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, sous réserve des critères applicables au fonctionnement et à l'utilisation du fonds de réserve.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 6 (A/45/6/Rev.1), vol. II.

2/ Ibid., quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6/Rev.1), vol. II.
